



Objet : Ordre du jour de la 1^{ère} réunion du Conseil d'administration 2015-2016
Présenté aux : Membres de l'AED
Par : Éliane Boucher
Date : Dimanche le 2 août 2015
Lieu : Local de l'AED

Constatation du quorum : Simon, Renaud, Sabrina sont absents. Hannah, Rosemarie, Anas, Catherine Anne et Jean-François sont présents.

0. Ouverture de la réunion

Proposée par Anas.

Appuyée par Catherine Anne.

Ouverture de la réunion à 19h14.

1. Adoption de l'ordre du jour

Jean-François propose l'ajout d'un point 2.1 « Mot du président du Conseil d'administration » après le point 2. Pas de demande de vote, la modification est adoptée à l'unanimité.

Éliane est observatrice et agira comme représentante de l'exécutif en l'absence du président de l'exécutif, Rosemarie propose de lui donner le droit de parole, appuyé par Catherine Anne. Pas de demande de vote, c'est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Non applicable puisqu'il s'agit de la première réunion.

2.1 Mot du président du Conseil d'administration

Jean-François souhaite la bienvenue aux administrateurs. Il veut annoncer sa façon de procéder pour l'année à suivre. Il veut appliquer le code à la lettre, notamment sur le plan des tours de parole et du temps de parole, ce qui n'a pas été fait systématiquement l'an dernier. Il ne veut pas faire de « procédurite » non plus, il faut trouver l'équilibre. On doit toujours être en mode recherche de consensus. Il faut également admettre parfois qu'il n'y en aura pas et passer au vote pour que chacun ait sa voix et que l'on puisse prendre des décisions rapidement. *Justice reportée, justice niée.* Jean-François souhaite réellement mettre de l'avant la célérité, il faut que les administrateurs travaillent tous pour ne pas toujours reformuler les mêmes arguments. Le gros projet pour l'année est la refonte des règlements généraux. Éliane et Jean-François montreront la première ébauche de leur travail sous peu. Il s'agit non seulement d'un travail de reformulation, mais également d'un travail pour le fond sur certains articles.



Jean-François souhaite une bonne année à tous.

Tout le monde appuie.

3. Affaires reportées

Non applicable puisqu'il s'agit de la première réunion. Jean-François rappelle qu'il ne faut pas laisser de dossiers traîner.

4. Refonte des règlements généraux

Jean-François et Éliane se sont rencontrés à quelques reprises dans les dernières semaines. Ils présentent leur travail et les grandes lignes de leur réforme des règlements généraux.

Il faut d'abord revoir les sections : notamment pour les élections et les vacances du Comité exécutif et du Conseil d'administration.

On ajoutera également une partie sur la procédure pour l'élection de comités en Assemblée générale. Jean-François annonce que l'on veut également les forcer à adopter un processus d'élections à l'interne. Hannah se demande quelle sera l'élection en tant que telle. Jean-François lui dit que seuls les membres inscrits des comités pourront voter. Jean-François suggère à Hannah de proposer ses modifications par écrit. Tous les comités sont supposés avoir des membres. Il faudrait ajouter que les non-membres puissent se présenter aux élections. Tout candidat potentiel deviendrait membre automatiquement.

Abrogation du conseil de famille : le conseil de famille ne se rencontre plus, il ne s'agit que d'un groupe Facebook. Le colloque des comités n'est pas en tant que tel une réunion du conseil de famille. On abroge donc cette section.

Jean-François annonce que l'on veut faire des articles plus larges, laisser de la flexibilité dans nos règlements généraux. On n'a pas besoin d'autant d'institutions formelles. C'est l'esprit qu'on veut mettre de l'avant.

On veut créer un nouveau chapitre « Comités et vie étudiante » pour y inclure les représentants sociaux. Les représentants sociaux rendent compte des activités des comités à leur section, d'où la logique qu'ils aillent là.

On veut également faire éventuellement une refonte des règlements électoraux.

Conflit d'intérêts des administrateurs : il y a eu des problèmes l'an dernier, notamment en ce qui a trait à l'implication des administrateurs dans certains comités. Un administrateur qui a des intérêts dans un comité ne pourra amener en débat une question traitant d'un comité duquel il est membre.



Rétablir le pouvoir politique du Conseil d'administration : le Conseil d'administration ne peut au final que se prononcer sur le budget pour l'instant. Si une décision est controversée, notamment une décision d'un exécutant, il faudrait un *second sober look*. L'article 29.1 avait jusqu'à maintenant préséance sur tout le reste. Il faudrait que chaque administrateur puisse poser les questions qu'il veut poser. Jean-François veut que le Conseil d'administration soit un organe pertinent et ne fasse pas que superviser le budget. L'an dernier il y aurait eu des situations pertinentes où le Conseil d'administration aurait pu intervenir, selon lui.

Hannah aime le fait qu'on enlève l'article 29.1. L'article a été rédigé en 2013-2014, on devrait aller lire les procès-verbaux de l'époque pour connaître les raisons de son adoption. Selon Jean-François il y avait à ce moment un aspect sur les questions contentieuses. Jean-François rappelle qu'il faudrait un terrain d'entente avec le Comité exécutif et l'Assemblée générale pour l'initiative sur les grandes questions.

Rosemarie veut apporter un bémol car l'an dernier ils manquaient de temps et ils restaient surtout sur les questions de budget. Si on donne le pouvoir au Conseil d'administration de traiter d'autres questions on risque de passer à côté de certains aspects, selon elle.

Jean-François répond que l'an dernier, ils ont passé beaucoup de temps sur la question du Vérificateur général, et également sur des questions sur le permis d'alcool et d'autres. L'article 29.1 n'aurait pas permis au Conseil d'administration de contraindre les exécutants à accélérer les choses par une résolution.

Rosemarie croit que ce débat avait un lien avec le budget et que cela donnait une prérogative au Conseil d'administration. Jean-François voit cela comme enlever un obstacle. Rosemarie répète qu'elle a peur que l'on néglige un aspect.

Jean-François dit qu'il ne s'agit pas de se donner un mandat, mais de permettre aux administrateurs de soulever une question, pas nécessairement d'avoir un débat dessus. Il rappelle que c'est l'Assemblée générale qui est souveraine sur les questions soumises. Il ne s'agit que de discuter de certaines choses à la lecture des procès-verbaux du Comité exécutif.

Hannah pense que l'on devra le reformuler et non l'abroger. Il faut faire la nuance entre nos positions et celles de ceux qui ont adopté l'article en premier lieu.

Jean-François annonce que le CA fonctionnera avec le Dropbox comme l'an dernier. Rosemarie veut savoir si comme les règlements généraux seront



adoptés en assemblée générale d'automne, ils seront disponibles avant. Éliane répond que oui, conformément aux règlements généraux actuels.

Jean-François annonce qu'il prend intérêt à lire des guides de procédure.

Les autres points principaux dans la refonte des règlements généraux sont notamment l'abrogation de la section portant sur le vérificateur général et toutes les mentions y faisant référence.

Il faut également rajouter des nouvelles définitions, pour rendre le tout plus exhaustif.

Cela fait le tour des modifications. C'est plus long que prévu, de l'avis de Jean-François et d'Éliane. Ils remettront le document de travail aux administrateurs une fois fini.

Ceci était un comité plénier. Il n'y a pas de propositions.

5. Budget des initiations – mise à jour

On n'a pas le budget des initiations car il sera adopté demain en réunion du Comité exécutif. Jean-François annonce qu'il faut qu'on puisse le voter en ligne. Éliane mettra le document Excel du budget des initiations en ligne et il faudra faire une sorte d'assemblée en ligne. Rosemarie se demande si l'adoption des règlements généraux sera rétroactive. Jean-François dit que non, mais qu'on peut faire des recommandations non contraignantes. Éliane présente les grandes lignes du budget des initiations et annonce le retour du bock de bière. Hannah propose qu'on puisse en discuter en ligne. Rosemarie veut qu'on puisse prévoir prendre une séance extraordinaire si le débat est trop litigieux. Amendement accepté. Anas appuie. Hannah se demande comment on calculera le quorum : Jean-François dit que l'on fonctionnera par la fonction « Vu par » sur Facebook, et par les votes. Pas de demande de vote, adopté à l'unanimité.

6. Peinture du Café Acquis de Droit

L'horaire était provisoire, On devrait avoir l'horaire final demain. Jean-François rappelle à tous de se présenter si possible.

7. Date des prochaines réunions

Jean-François mettra un sondage sur Facebook, chacun mettra son horaire de cours. Il rappelle à tous que le Conseil d'administration est une obligation des administrateurs élus, et que les administrateurs doivent être présents. Rosemarie propose que l'on mette les rencontres de soir. Éliane dit que l'on pourrait également alors utiliser le local de l'AED si possible.



8. Varia

Éliane donne à tout le monde une mise à jour sur les t-shirts du Conseil d'administration : elle rappelle à tous de les mettre le 20 août lors de la soirée d'accueil, lors des initiations et lors des Assemblées générales.

9. Clôture de la réunion

Proposée par Anas.

Appuyée par Rosemarie.

Fermeture de la réunion à 20h14.